

WESTRAN

AN AOD VEO



DAMIEN FLORENT

COOP
DE
LOCTUDY

N°20

BULLETIN MUNICIPAL DE LOCTUDY - MAI 2001



L'ESTRAN

SOMMAIRE

n° 20

En couverture, baptême du «Damien Florens»

■ LE CONSEIL MUNICIPAL

p. 2

■ LES DECISIONS

p. 3

■ TRAVAUX A LOCTUDY

p. 7



■ CHRONIQUE BILINGUE

p. 9



■ LOCTUDY SUR LA TOILE

p. 6



PASSAGE DE TÉMOIN...

Le 18 mars, jour de l'installation du nouveau conseil municipal et de l'élection du maire, a marqué la fin d'une grande aventure commencée le 18 juin 1995 et le début d'un nouveau mandat.

Ensemble, avec les adjoints, les conseillers, les employés communaux, les membres des commissions extra municipales, les bénévoles des associations, nous avons voulu donner un nouvel élan à notre commune. Dans ce but, attachés à nos racines, ouverts sur l'avenir, nous avons œuvré pour que Loctudy soit une commune agréable à vivre.

Nous avons connu des moments heureux (la fête de la pomme de terre, le jumelage, les fiançailles de la demoiselle, la réalisation de nombreux projets) qui ont conforté notre appartenance à une communauté villageoise. Nous avons aussi connu des instants tragiques (tempête, naufrage) durant lesquels un esprit de solidarité exemplaire s'est manifesté dans notre cité.

Nous sommes entrés dans le troisième millénaire sous le double signe de l'internet et du patrimoine en privilégiant nos activités économiques majeures, la pêche, le tourisme et le nautisme et en préservant notre environnement.

Aujourd'hui, notre ambition est de mettre en pratique cette devise :

*"Creomp evit ar gwellan.
Agißons pour le mieux"*

*Nous maintiendrons le cap,
et poursuivrons l'élan
donné il y a six ans.*



**GUSTAVE
JOURDEN**



**JOËL
PIÉTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

MODE D'EMPLOI



COMMISSIONS sous la présidence de Joël PIÉTÉ

FINANCES ET AFFAIRES IMMOBILIERES

Président : PIÉTÉ Joël, Maire

Membres :
- LE DREAU Loïc
- LE BEC José
- SAUTTER Rémy
- ZAMUNER Christine
- CHEVER Fabienne
- POT Paul
- PHILIPPE Jeannine
- PELTIER Michel

AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT

Vice-Présidente :
Mme BUANNIC Marie-Ange

Membres :
- BUANNIC Yvonne
- LE REUN Madeleine
- VOLANT Florence
- BERNARD Anne- Marie
- POT Paul
- CARIOU Mie-Jeannine
- DALIS Bernard

CADRE DE VIE ET INFORMATION

Vice-Président :
M. MARTEL Jean

Membres :
- BUANNIC Marie Ange

- LE DREAU Loïc
- BALANEC Annick
- LE BEC José
- BUANNIC Yvonne
- ZAMUNER Christine
- LE PAPE Sylvie
- PHILIPPE Jeannine
- DALIS Bernard

PORT ET LITTORAL

Vice-Président :
M. LE BEC José

Membres :
- SAUTTER Rémy
- LE BERRE André
- CARIOU Guy
- CARIOU Louis
- POCHIC Stéphane
- MARZIN Mie-Bernard
- JOURDREN Gildas
- VOLANT Florence
- LE PAPE Sylvie
- CARIOU Mie-Jeannine
- COLINEAUX Claude

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Vice-Président :
M. LE DREAU Loïc

Membres :
- BUANNIC Marie-Ange
- MARTEL Jean
- BALANEC Annick
- LE BEC José
- CARIOU Guy

- MARZIN Mie-Bernard
- PHILIPPE Jeannine
- PELTIER Michel

CULTURE, SPORTS, ECOLES ET ASSOCIATIONS

Vice-Présidente :
Mme BALANEC Annick

Membres :
- CARIOU Guy
- LE REUN Madeleine
- JOURDREN Gildas
- VOLANT Florence
- LE PAPE Sylvie
- CHEVER Fabienne
- CARIOU Mie-Jeannine
- COLINEAUX Claude

TOURISME, ECONOMIE, ENTREPRISES, COMMUNICATION

Vice-Président :
M. de PENFENTENYO Hugues

Membres :
- MARTEL Jean
- SAUTTER Rémy
- CARIOU Louis
- POCHIC Stéphane
- MARZIN Mie-Bernard
- BERNARD Anne-Marie
- PELTIER Michel
- COLINEAUX Claude

LUNDI

Loïc LE DREAU
Travaux et Equipement

de 10 à 12 heures

MARDI

Annick BALANEC
Culture, Sports,
Ecoles et Associations

de 10 à 12 heures

JEUDI

José LE BEC
Port et Littoral

de 10 à 12 heures

VENDREDI

Marie Ange BUANNIC
1ère adjointe
Affaires Sociales et Logement

de 10 à 12 heures

SAMEDI

Joël PIÉTÉ
Maire

Hugues de PENFENTENYO
Tourisme, Economie,
Entreprises et Communication

Jean MARTEL
Cadre de Vie
(Urbanisme) et Information

de 10 à 12 heures

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

LES ELUS

DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES

SIVOM LOCTUDY/PLOBANNALEC LESCONIL

Titulaires : PIETE Joël, BUANNIC Marie-Ange, LE PAPE Sylvie, CARIOU Marie-Jeannine

Suppléants : BUANNIC Yvonne, LE REUN Madeleine, BERNARD Anne-Marie, DALIS Bernard

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUANNIC Marie-Ange, BUANNIC Yvonne, BERNARD Anne-Marie, LE REUN Madeleine, CARIOU Marie-Jeannine

CAISSE DES ECOLES

BALANEC Annick, LE REUN Madeleine

COMMISSION D'ADJUDICATION OU D'APPEL D'OFFRES

Titulaires : LE DREAU Loïc, BALANEC Annick, CARIOU Guy, ZAMUNER Christine, PHILIPPE Jeannine

Suppléants : LE BEC José, BUANNIC Marie-Ange, POT Paul, CHEVER Fabienne, DALIS Bernard

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LAC

CARIOU Guy, MARZIN Marie-Bernard, LE PAPE Sylvie, COLINEAUX Claude

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TENNIS CLUB

SAUTTER Rémy, BERNARD Anne-Marie, PELTIER Michel

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Titulaire : BALANEC Annick, Suppléante : CARIOU Marie-Jeannine

CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : PIETE Joël, Suppléant : LE BERRE André, POCHIC Stéphane

CERCLE NAUTIQUE DE LOCTUDY

Titulaire : De PENFENTENYO Hugues, Suppléant : MARTEL Jean

OFFICE DU TOURISME

De PENFENTENYO Hugues, MARZIN Marie-Bernard, PELTIER Michel

COMITE LOCAL DE L'EMPLOI

BUANNIC Marie-Ange

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Titulaires : PIETE Joël, BUANNIC Marie-Ange, LE DREAU Loïc, CARIOU Guy, ZAMUNER Christine, Suppléant : LE BERRE André

LES DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2000

- Cercle nautique de Loctudy : projet d'extension et de restructuration du bâtiment, signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Eurl Saud Revol, Folgoas et Bertholom,
- Réaménagement de la rue de Lodonnec et réfection du mur de protection contre la mer : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec Gilles Le Compes, architecte,
- Réaménagement de l'ancien cimetière et des abords de l'église : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Lanctuit, architecte,
- Aménagement de la rue Sébastien Guiziou : concours de la Direction Départementale de l'Équipement (Estimation des honoraires, soit 110 309.47 francs TTC),
- Bibliothèque municipale : acquisition de mobilier et de matériel (406 640.00 francs TTC), informatisation (161 966.21 francs), acquisition d'ouvrages (335 000 francs TTC).
- Port de plaisance : conclusion d'un contrat de maintenance du terminal de paiement par cartes avec la société Polytech,
- SIVOM de la région de Pont-l'Abbé : programme d'électrification 1999, participation communale, 2ème acompte de 303 748.68 francs,
- Contentieux avec la société Razel : décision du conseil municipal sur l'utilité publique des dépenses afférentes aux prestations de la Société Razel, appel du jugement du tribunal administratif de Rennes, action en justice dans le cadre du pourvoi formé par la société Razel à l'encontre d'un arrêt de la cour des comptes,
- Acquisition de photocopieurs : pour la mairie, l'école primaire Jules Ferry, la bibliothèque et la maison des associations,
- Denomination des rues : *rue d'Ezer*, du carrefour rue de Pennalan à la rue de Lodonnec, *venelle de Maex-Hir*, voie intérieure de l'ensemble immobilier entre l'impasse de Penland et la rue des Embruns, *rue de l'Océan*, située entre la rue de Lodonnec et la rue de Kareck-Hir, *rue de Corn Lan Ar bleis*, du chemin départemental n°53 jusqu'à la rue des Jonquilles, *impasse de Méjou Meign*, du n°13 rue du Grand Large en direction de la mer.

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2000

- Travaux de voirie, programme 2000 : signature du marché de travaux avec la société Le Pape d'un montant de 2 823 489.29 francs,
- Aménagement des rues Sébastien Guiziou, Général de Gaulle et place de la Liberté : travaux paysagers, signature du marché de travaux de 476 076.17 TTC,
- Constructions de toilettes publiques sur divers parkings de la commune : à Ezer, Kerfriant et Kervilzic, estimation 500 000 Francs TTC,
- Port de plaisance : réalisation d'études préalables à l'extension du port de plaisance, demande de concours à l'État, Direction Départementale de l'Équipement pour une mission de conseil et d'assistance,
- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 1999,
- Affaires foncières : acquisition de terrains des consorts Allain et Herbreteau, corniche de Penhador,
- Intervention foncière du conservatoire du littoral sur l'île aux Rats,

- Contentieux : action en justice intentée par la société Razel, recours en annulation contre la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2000,
- Renouvellement de la concession de flamme d'oblitération avec la poste pour une durée de deux ans,
- Naufrage de l'Erika : autorisation d'agir en justice (mission confiée à la SCP Druais-Michel-Lahalle),
- Urbanisme : recours en annulation d'un certificat d'urbanisme devant le tribunal administratif de Rennes, terrain situé à Kerloch,
- Dénomination de voie : impasse de Gwaremm Kergoff, impasse débouchant sur la rue de Kergoff,
- Arrêt du projet de révision du plan d'occupation des sols de la commune,
- Enquête publique pour délimitation des zonages d'assainissement,

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2000

- Vote du budget supplémentaire 2000 : budget principal de la commune, du service de l'assainissement, du port de plaisance,
- Port de plaisance : dotation aux provisions pour travaux de grosses réparations (600 000 francs pour l'année 2000),
- Arbre de Noël des écoles : participation communale de 58 Francs par élève des classes maternelles et primaires des écoles publiques et privées,
- Actualisation des taxes funéraires et produits domaniaux pour 2001,
- Lotissements communaux, taxes d'assainissement, tarifs 2001
- Logements communaux : majoration des loyers au 01/04/2001
- Tarifs de la cantine et de la garderie du groupe scolaire Jules Ferry pour 2001,
- SIVOM de la région de Pont-l'Abbé : financement du budget «Solidarité Eau» - participation communale de 2 166.00 francs,
- Affaires foncières : vente d'un terrain au lotissement communal de Pratouarc'h à Nelly Le Tyrant, échange de parcelles avec l'OPAC de Quimper Cornouaille au lotissement communal de Pratouarc'h,
- Port de plaisance : tarifs 2001 pour l'outillage, la location de pontons et de bouées, subvention à l'association des ports de plaisance de Bretagne, montant 9 904.00 francs,
- Cercle nautique de Loctudy : projet d'extension et de restructuration du bâtiment, diverses procédures (passation des marchés, appel d'offres, contrôle technique, sécurité, assurances...),
- Réalisation de commerces et de logements communaux : diverses procédures (passation des marchés, appel d'offres, contrôle technique, sécurité, assurances...)
- Travaux d'extension de la salle des fêtes (LAC) : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la SCP Bideau Mutzenhardt, architectes,
- Réalisation d'un parking paysager et de l'aménagement du rond-point de Poullavillec : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec Gilles Le Compes, architecte,
- Travaux d'enfouissement du réseau téléphonique rues Jeanne d'Arc, du Clos, et de Ty Glaz : signature du marché de travaux avec la société Marc, montant 429 008.93 francs TTC,
- Travaux d'assainissements : établissement du programme 2001, secteurs de Tréguideo et de Kerléo, estimation : 800 000 francs HT.,
- Construction d'une nouvelle station d'épuration : demande de concours de l'Etat, direction départementale de l'équipement pour une mission d'assistance au maître d'ouvrage,
- Bibliothèque municipale : fixation des tarifs pour 2001, création d'une régie de recettes, règlement intérieur, rachat d'un fond de livres au centre Renouveau, montant 12 268.72 francs,
- Personnel communal : modification du tableau des effectifs, création d'emploi de rédacteur et d'agent de maîtrise,
- Intercommunalité : transfert de compétences du SIVOM de la région de Pont-l'Abbé à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud et transfert compétence «Distribution Eau» au 1er Janvier 2001,
- Dénomination de voie : voie intérieure du lotissement Lucas à Kervilzic dénommée Impasse Glinec,

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2000

- SIVOM de la région de Pont-l'Abbé : programme d'électrification 2000, participation communale, demande d'acompte n°1 de 123 742.62 francs,
- Affaires foncières : vente de terrain au lotissement communal de Pratouarc'h à Hervé Garin,
- Service incendie : fixation montant de l'allocation de vétéran à 1 962.69 francs pour l'année 2000,
- Restauration de la sacristie de l'église : signature des marchés de travaux de maçonnerie, charpente, couverture et menuiserie pour une somme totale de 916 335.31 francs TTC,
- Construction de toilettes publiques sur divers parkings de la commune : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre et choix du maître d'œuvre Gilles Le Compes (Architecte)
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement : demande de concours de l'Etat, direction départementale de l'équipement pour une mission de maîtrise d'œuvre,
- Urbanisme : demande d'autorisation de lotissement, saisine du Préfet du Finistère et de la Commission Départementale des Sites pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone «NA» à Pen ar But,
- Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : réécriture des statuts compte-tenu du passage à la taxe professionnelle unique et intégration des compétences du SIVOM.
- Charte de développement du Pays de Cornouaille : avis du conseil municipal,

SEANCE DU 23 FEVRIER 2001

- Vote du compte administratif principal, des comptes annexes pour le service de l'assainissement, du port de plaisance, du camping municipal, approbation du compte de gestion de l'exercice 2000, affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2000, budgets annexes...
- Subvention exceptionnelle à l'association «Avenir du port de Loctudy» (50 000 francs),
- Dotation globale d'équipement : demande de subvention pour l'année 2001 pour l'aménagement de la rue du Port et de la place de Poullavillec,
- Service incendie : cession du VSAB au service départemental d'incendie et de secours du Finistère au prix de 229 172.00 francs,
- Prise en charge des frais de formation pour un emploi-jeune (préparation au brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités physiques et sportives),
- Camping municipal : renouvellement de l'agrément aux chèques vacances pour le camping municipal, pour une durée de cinq ans,
- Port de plaisance : remplacement des volucompteurs de la station à carburants, recherche de sites de dépôt des produits de dragage, désignation d'un bureau d'études,
- Restauration de la tourelle «Les Perdrix» : participation communale
- Projet de renforcement du cordon dunaire du Steir Kerdour et réestuarisation du Steir : réalisation d'études préalables,
- Intercommunalité : communication du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
- Syndicat d'initiative/Office de Tourisme de Loctudy : demande de classement en office de tourisme «une étoile»,
- Dénomination de voie : impasse desservant les propriétés cadastrées n°63 à 79 section AW débouchant rue de Kérizur dénommée impasse de Ty Braz,
- Projet de signalisation bilingue français/breton au centre-bourg,
- Projet de blason

SEANCE DU 19 MARS 2001

- Installation du conseil municipal
- Election du maire, Joël PIETE,
- Détermination du nombre d'adjoints : 6,
- Élection des adjoints : Marie Ange BUANNIC, Hugues DE PENFENTENYO, Loïc LE DREAU, Jean MARTEL, Annick BALANEC, José LE BEC.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le 7 février 2001, après cinq mois de fermeture, la nouvelle bibliothèque municipale de Loctudy a ouvert ses portes en plein centre-bourg dans l'ancien garage Someco.

Ce local acheté par la municipalité pour y installer la bibliothèque a subi une métamorphose complète, pour devenir un outil performant au service des habitants.



Cette réalisation originale est due à la collaboration des différents partenaires : commune, architectes, bibliothécaire. Sa superficie de 452 m² répond aux normes de l'Etat ce qui a permis d'obtenir des subventions (FEDER, DRAC, Conseil Général, Centre National du Livre) à hauteur de 60 % pour un investissement total de 3 250 000 francs.

Un espace de travail et de consultation des encyclopédies et des beaux livres est aménagé en mezzanine. A l'opposé, les tout-petits accompagnés de leurs parents disposent d'un espace d'accueil pour la découverte du livre.

Pour l'ouverture, la bibliothèque a acquis mille trois cents nouveaux livres pour compléter le fonds initial de trois mille cinq cents ouvrages. L'objectif est d'atteindre dix mille livres fin 2002.

La bibliothèque a bénéficié de la mobilisation des écoles de Loctudy pour proposer, dès l'ouverture, une exposition sur le thème de l'eau, animée par le groupe théâtral du LAC. Depuis son ouverture, les lecteurs se pressent très nombreux (697 inscriptions en un mois), ce qui est un succès prometteur.

C'est en présence de Mesdames Hélène Tanguy, vice-présidente du Conseil Régional, Annick Le Loch, vice-présidente du Conseil Général, du Conseil Municipal et des invités que Gustave Jourden, maire, et Jeanne Le Berre, adjointe à la culture, ont inauguré et présenté ce nouveau service de la commune :

«C'est la réalisation d'un projet qui nous tenait à cœur : une bibliothèque constitue un lieu de rassemblement et de promotion culturelle. Reposant sur un élément fondamental, la gratuité du prêt, elle favorise l'accès de tout un chacun à la lecture et donc à la culture au sens large. Elle permet de donner à tous, enfants et adultes, résidents permanents ou estivants, la possibilité de lire et de s'initier aux outils modernes de communication».

Dès l'entrée, le public a été impressionné par l'harmonie de la réalisation des espaces, du choix du mobilier et des couleurs qui en font un lieu accueillant, spacieux et propice à la lecture.

Le rez-de-chaussée comprend l'accueil pour le prêt et les renseignements, les espaces adultes et enfants qui offrent un choix de romans, de documentaires, de bandes dessinées, d'albums et de revues à emprunter ou à consulter.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Lieu d'échanges et de rencontres la maison des associations a été inaugurée le 10 février dernier. Chacun a pu apprécier le côté accueillant et chaleureux de l'endroit. Deux salles de réunions ainsi que six bureaux pour des permanences sont à la disposition des associations. Il leur est possible également d'avoir accès à une photocopieuse et de disposer d'une boîte postale. A noter que les permanences des assistantes sociales se tiennent désormais dans ces locaux. Pour toutes informations, contacter Sylvain Bonnel à la maison des associations du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02.98.87.91.44 ou par courrier à l'adresse suivante :
Maison des associations
9, rue de Poulpeye, 29750 Loctudy.

*La grande salle de réunion de la nouvelle maison des associations.
En médaillon : Sylvain Bonnel*



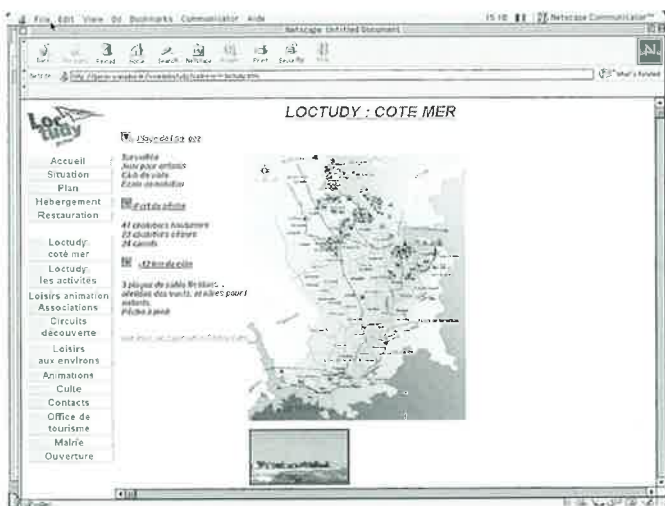
LOCTUDY SUR LA «TOILE» : la création du site Internet communal

Le 16 septembre 2000, en ouverture de la réunion de la commission élargie «Economie, Tourisme et Entreprises», Hugues de Penfentenyo posait deux questions au sujet de la création d'un site Internet communal :

«Qu'est-ce que l'on veut dire ? Qu'est-ce que l'on veut faire ?»
Il ajoutait «Créer un site, c'est du travail mais cela reste relativement simple. La véritable difficulté consiste à établir le cahier des charges traduisant nos objectifs et notre volonté».

www.villedeloctudy.com

www.loctudy.fr



Au cours de cette réunion, un groupe de travail s'est chargé de définir la cible, le contenu, l'organisation et les modalités de mise à jour du site Internet. La décision prise par le conseil municipal en juin 2000 de créer le site internet de la commune se concrétisait.

Partant du principe qu'internet n'est pas la panacée mais un moyen de communication parmi d'autres, deux cibles prioritaires sont retenues. La première, les Loctudystes résidents et non-résidents qui, de plus en plus, consulteront internet pour y rechercher toute l'information nécessaire sur la vie locale. Seconde cible, tous ceux qui veulent s'informer sur Loctudy, le pays bigouden ou la Bretagne.

Le comité de pilotage est constitué en fonction des différentes rubriques à alimenter, le maire prenant en charge la page d'accueil et de présentation de la commune. Le comité comprend notamment des élus locaux, des représentants des services administratifs municipaux (pour la partie actualités, administration et service au public) et des responsables d'organismes et associations (monde de la

pêche, port de plaisance et nautisme, histoire locale et patrimoine, animations, vie associative, Loctudy Art et Culture et Office de Tourisme). Une rubrique «Loctudy en 20 questions» permet de répondre aux interrogations les plus fréquentes des internautes.

Marie-Ange Buannic, assistée de H de Penfentenyo, de Jean Martel, de Laurent Le Tartesse, et de Sylvain Bonnel, accepte la responsabilité de chef de projet avec pour missions de coordonner l'action du groupe et de veiller au respect du calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Pierre Quillivic apporte bénévolement ses compétences pour la partie technique de construction du site et la recherche des mots clé pour faciliter la consultation.

Depuis cet acte fondateur, chaque responsable de domaine s'est employé à définir et à rechercher les informations synthétiques les plus pertinentes à faire figurer sous chaque rubrique. Plusieurs réunions de mise en commun et de validation ont eu lieu. Pierre Quillivic a réalisé la maquette et les photos qui agrémentent le texte. L'aspect visuel du site ainsi que la facilité de recherche pour l'internaute ont été privilégiés.

Aujourd'hui, ce travail de création est en voie d'achèvement. Le 27 avril 2001, le projet finalisé sera présenté aux élus locaux et aux représentants des secteurs économique, associatif, culturel et touristique. Chacun pourra donner son avis et proposer les améliorations souhaitables. Après validation par la municipalité du contenu et de la forme du site, celui-ci deviendra opérationnel. Vous y découvrirez par exemple toutes les informations pratiques sur les services municipaux et publics, les services de santé, les commerces et artisans mais aussi des conseils sur la pêche à pied ou sur la préparation de «La Demoiselle de Loctudy», et bien d'autres informations. A vous de les rechercher sur www.villedeloctudy.com et www.loctudy.fr, les deux adresses du site.

Pour autant, le travail du groupe de projet n'est pas terminé. Le site n'est pas figé, il doit vivre. Il doit évoluer et s'enrichir au fur et à mesure de l'émergence de nouveaux besoins car l'internaute est exigeant. Devant le développement exponentiel de l'offre, il ne visite que les sites vivants et attrayants. S'il adresse un message électronique, un e-mail, il attend une réponse rapide. L'information se périmé très vite, chacun doit en conséquence faire l'effort de la mettre à jour sans délai. Sinon, l'intérêt du site devient illusoire.

C'est à la qualité de ces tâches de maintenance de notre nouvel outil de communication que nous mesurerons son efficacité. Si créer un site est relativement simple, le faire vivre est un travail de tous les jours !

Nous attendons votre visite et vos critiques constructives. Rendez-vous à l'automne pour un premier bilan...

A PROPOS DES PERDRIX



A la suite de la mise en service, début 2000, des bouées indiquant le chenal d'entrée dans le port de Loctudy, la tourelle des perdrix (anciennement en breton «ar glujar»), amer à damiers noirs et blancs, a été rayée de l'état de la signalisation maritime.

Le service des phares et balises a alors procédé à l'enlèvement du feu de l'éolienne et de la girouette, décoiffant littéralement un édifice emblématique, symbole de l'identité des deux cités fondées par Saint Tudy à l'embouchure de la rivière «AN TEIR»*

L'entretien de l'amer, considéré maintenant comme un élément majeur de leur patrimoine, a été confié par le préfet du Finistère aux deux communes de Loctudy et de l'Ile-Tudy. Aussi, répondant au souhait ardent de leurs concitoyens, les deux conseils municipaux, à l'unanimité de leurs membres, ont-ils adopté un projet visant à réhabiliter la tourelle. Le schéma retenu consiste à donner aux «perdrix» l'aspect qu'elles avaient jusqu'en 1960, celui d'une verrière opaque surmontée d'une coupole et d'une girouette.

Le projet, qui a reçu l'accord de la commission nautique locale, est actuellement soumis au service central des Phares et Balises.

* TEIR : en breton, trois branches, nom original, tombé en désuétude, de la rivière de Pont-l'Abbé, symbolisant les trois branches de l'estuaire.

HUMEUR



TRAVAUX A LOCTUDY :

RETOUR AU CALME

Que dire des travaux à Loctudy en ce début 2001 ? Leur nombre et leur diversité, leur étalement qui s'éternise dans le temps, la gêne indéniable occasionnée et l'atteinte inévitable de certains éléments du patrimoine commun qu'ils génèrent, ont effectivement de quoi heurter. Mais déjà la perspective de la rue Sébastien Guiziou qui se dégage, son illumination le soir qui donne envie de l'emprunter, le pavage autour de l'église à l'aspect plutôt flatteur, sont autant d'éléments qui rassurent les inquiets et confortent les autres dans leur idée première : rénover le Bourg.



Pourtant, le premier chantier réalisé a été la VC 5 (de Hent Croas vers Larvor) dont la réfection fut pendant des décennies le serpent de mer de la vie municipale. Entièrement rénovée, son tracé, son éclairage, sa signalisation et ses bandes cyclables ont été bien adoptés par les usagers et les limitations de vitesse respectées dans l'ensemble.

La mise sous terre des réseaux (eau, électricité, téléphone, assainissement) effectuée rue Sébastien Guiziou (qui ne se souvient pas de la poussière du printemps et de la boue de l'automne !) s'étend maintenant aux rues Jeanne d'Arc, de Ty-Glaz et du Clos. Entre temps, la maison des associations (fonctionnelle et accueillante) a été terminée ainsi que la bibliothèque, élément indispensable à la vie culturelle d'une commune, et dont le succès depuis son ouverture ne se dément pas.

Mais d'autres travaux ont été entrepris à Larvor, rue du Cosquer où, après concertation avec les riverains, la mise sous terre des réseaux (trop longue à attendre) ne précèdera pas cette fois sa rénovation complète (trottoirs, revêtement). Au carrefour

du Ster, à la genèse si laborieuse, un rond-point anglais, en partie pavé, marquera de belle façon, l'entrée dans Larvor. A Kerhervant les travaux pour améliorer la sécurité de ce carrefour dangereux sont entrepris et l'ouverture du chantier prévue au printemps 2001.

Enfin au port de plaisance, l'édification du bar-brasserie est en bonne voie de finition et son aspect en cabine de chalutier est d'un réalisme assez étonnant. Tout près de là, la réfection du quai nord du bassin de la criée engendre des travaux titanesques qui dureront encore un an. A ce sujet, les multiples passages des camions sur le chemin de Kéruno ont occasionné des nuisances aux riverains, aggravées par le mauvais temps. D'ores et déjà, sa réfection par le Conseil Général est prévue vers fin mai. Pendant ce temps, l'activité des entreprises s'accélère vers la place de la Liberté et la rue du Général de Gaulle et les premières réalisations mettent un terme à la période d'incertitude du début. Devant l'église, les arbres que le projet architectural de M. Lanctuit (et son diagnostic de leur état sanitaire) a fait abattre, ont été remplacés par des arbres de haut jet. La fontaine a été rebâtie à l'identique. Quant à la réfection de la sacristie, après bien des retards liés aux contraintes spécifiques des monuments historiques, les travaux ont enfin démarré.

Tout cela demande du temps et de l'argent. Du temps, et les entreprises sollicitées de toutes parts, souvent gênées par le mauvais temps, font tout ce qu'elles peuvent pour atténuer les multiples contrariétés des riverains et terminer les travaux le plus tôt possible. De l'argent aussi, mais les dépenses engagées restent, avec le concours des subventions, dans le domaine du raisonnable pour les finances communales.



Rue du Port, la rénovation de l'hôtel des Iles est presque terminée et les premiers logements sont disponibles. Les deux petits pavillons neufs, situés à l'arrière du bâtiment, sont déjà occupés depuis plusieurs mois.

Faut-il parler en terminant d'un avenir riche pour l'urbanisme prospectif qui n'a pas fini, à Loctudy, de faire rêver ou râler. C'est selon. Nul doute que les nombreux projets envisagés feront l'objet d'articles détaillés dans les prochains numéros de l'Estran.

POINT DE VUE...

VIVE LA DEMOCRATIE

Au conseil d'installation du nouveau maire, la doyenne d'âge qui préside la séance se félicite du nombre de femmes dans le nouveau conseil, tout en omettant de préciser le rôle décisif de la gauche dans la réforme du mode de scrutin, puis le conseil passe à l'élection du maire et des adjoints ; résultat deux femmes adjointes, comme il y a six ans, à qui sont confiés l'école et le social comme il y a six ans.

Vive la Parité !

Au conseil municipal suivant, fin mars, la droite loctudyste refuse unanimement à l'opposition de gauche un représentant (parmi cinq titulaires et un suppléant) à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud, contrairement à ce que font toutes les autres communes de plus de 3500 habitants de notre secteur, et contrairement à ce qui fut la règle à Loctudy dans le passé. Elle justifie cette atteinte au pluralisme par le fait que lors du précédent mandat le représentant de la gauche a osé exprimer des opinions différentes de celles de la droite !!! notamment en défendant au cours des débats sur la taxe professionnelle unique et les compétences communautaires, la nécessité de limiter les disparités entre communes au lieu d'exacerber les concurrences territoriales comme le fait la droite. Elle oublie que par définition toute opposition a obligatoirement des options différentes de la majorité.

Vive la Tolérance !

A Loctudy, les élus d'opposition ont toujours refusé d'être serviles. Aujourd'hui la droite tente de les museler au mépris des règles élémentaires de la démocratie. Les cinq élus de gauche continueront à s'exprimer librement et à refuser de se plier aux ordres de la droite. A l'heure où celle-ci choisit arrogance et sectarisme, ils sont fiers de vouloir concilier morale et politique.

Vive la Démocratie !

**Bernard Dalis, Mimi Cariou, Michel Peltier,
Jeannine Philippe, Claude Colineaux.**

EVENEMENT

BAPTEME DU CHALUTIER DAMIEN-FLORENT

Une grande animation régnait le samedi 17 mars en fin d'après-midi sur le port de pêche. Il est vrai qu'on assistait à un événement inédit depuis neuf ans : la mise en service d'un chalutier neuf.

Dans une ambiance recueillie, l'abbé Ropars, curé de Douarnenez, a procédé à la bénédiction du bateau pendant que l'assistance entonnait le cantique traditionnel «Astre béni du Marin».

Après la visite du chalutier par les invités qui ont apprécié la finition de ce bateau de 21,50 mètres de long, de 6,80 mètres de large, équipé d'un moteur de 600 chevaux, ce fut le temps des discours. Monsieur Glehen, constructeur, a dit sa joie d'avoir réalisé un bateau neuf, Louis Cariou a rappelé le rôle de la CAPAL (Coopérative des Pêcheurs Artisans de Loctudy) qui permet au patron de devenir propriétaire. Au départ copropriétaire à hauteur de 5 % (la CAPAL possédant 95 % des parts), le patron deviendra propriétaire exclusif en rachetant progressivement les autres parts.

Ambroise Guellec, vice-président du Conseil Régional de Bretagne, Annick Le Loch, vice-présidente du Conseil Général du Finistère, ont rappelé l'aide apportée par leurs collectivités au financement du navire et aux travaux du port. Gustave Jourden, maire, s'est réjoui de l'arrivée d'un bateau neuf à Loctudy, signe d'espoir dans la période incertaine que nous vivons et a rappelé toute l'attention portée par la commune à son port : financement partiel de la signalisation, appui à la rénovation du bassin de la criée et subvention exceptionnelle à l'association «Avenir du Port».

Le chalutier sera commandé par un jeune patron, Yvon Baraou, ancien second du «Kerleq», comportera un équipage de six hommes. Tout le monde espère que cet exemple sera suivi.



Chronique bilingue...



LA MORT DE LA VIEILLE BIGOUDENE

S'il n'y avait eu que les sèches annonces des journaux locaux pour lui apprendre son trépas, elle n'en aurait rien su. N'ayant pas été à l'école, elle ne pouvait pas lire le français. Et pourtant disait-elle, elle aurait pu faire aussi bien que les autres car elle avait appris son catéchisme par cœur. En échange, elle parlait un breton pur, imagé. Dans sa langue maternelle, elle savait exprimer son profond attachement à son pays. Ayant eu une dure existence, elle ne se plaignait pas, disant que les gens avaient de nos jours une vie plus facile qu'autrefois.

Comment aurait-elle su que la charrette de l'ankou l'avait enlevée ? Les temps ne sont plus où des messagers allaient de hameau en hameau colporter les nouvelles de la mort. Et puis cette mort n'était que la fin d'un exil à l'hôpital.

Angela Duval écrivait fort justement : «je n'aime pas voir les vieux de mon pays dans les hospices mortels des villes pleurant leur peine perdue».

Car sa vraie mort eut lieu le jour où, malade, elle dut quitter son penty, perdant ainsi la possibilité de vivre pleinement sa journée en admirant la mer, en humant les vents, en se grisant de liberté...

MARO AR VIGOUDENN GOZH

Ma ne vefe bet nemet keleier kañv ar journalioù evit deskiñ e oa marvet n'he defe gouezet netra. Der ma ne oa bet biskoazh b'ar skol ne ouie ket lenn ar galleg. Ha Koulskoude, evel ma lavare, gouest vefe bet d'ober koulz hag ar vugale all rak desket he doa he c'hatekiz dre eñvor. A-du-all e komze ur brezhoneg glan ha livet. En he yezh vamm e ouie displegañ he gwir karantez evit he Bro. Kalet oa bet ar bed eviti ha koulskoude ne glemme morse pa wele e oa aesoc'h ar vuhez an devezh hirio.

Penaos he defe gouezet bezañ sammet gant karr an Ankou ? Echu an amzer e yae an amezeien da gas kelou ar maro da gêr da gêr. Ne oa ar maro-se nemet penn diwezhañ un divro en ospital. Evel just e skrive Anjela Duval : «Ne gavan ket plijus gwelout kozhidi va Bro e marvdioù ar c'hèrioù o ouelañ d'o foan gollet».

Marvet oa bet da vad an devezh oa bet ret dezhi kuitaat he fenn-ti, kollet ganti ar gwir da vevañ e-giz ma blije dezhi, da vamiñ dirak ar mor bras, da analiñ an avelioù, mezvet he fenn gant ar Frankiz.

C'EST LA LOI !

TAGS, GRAFFITIS, BRIS DE CLÔTURE, ...

QUE RISQUE-T-ON ?

Depuis plusieurs mois, le mobilier urbain de la commune, ainsi que quelques propriétés, se parent de dessins d'un goût plus ou moins douteux.

Entre art et vandalisme, la justice a déjà fait son choix...



Le Code Pénal prévoit des sanctions suivant le texte qui suit :
«Les destructions, dégradations et détériorations dont il n'est résulté qu'un dommage léger.

ARTICLE R. 635-1.

La destruction, la dégradation ou la détérioration volontaires d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe.

Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également les peines complémentaires suivantes :

- 1- La suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle ;
- 2- L'interdiction de détenir ou de porter, pour une durée de trois ans au plus, une arme soumise à autorisation ;
- 3- La confiscation d'une ou de plusieurs armes dont le condamné est propriétaire ou dont il a la libre disposition ;
- 4- Le retrait du permis de chasser, avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans au plus ;
- 5- La confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ;
- 6- Le travail d'intérêt général pour une durée de vingt à cent vingt heures.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de la contravention prévue au présent article est puni des mêmes peines.»

EN RÉSUMÉ :

On passe au Tribunal. La 5ème classe de contravention va de 1000 à 10000 F d'amende ou plus suivant appréciation du Tribunal.

Quand on est mineur, les retraits de permis peuvent se transformer en interdiction de passer un permis pendant la même durée.

Le travail d'intérêt général est toujours demandé.

VOUS ÊTES VICTIMES DE CES FAITS :

Signaler les faits à la Gendarmerie qui prendra votre plainte et prendra des photos des Tags ou graffitis. Même si les journaux n'en parlent pas parce que les contrevenants sont mineurs pour la plupart, on retrouve une partie des auteurs.



MONSIEUR LE MAIRE, (...) *il est intolérable de constater que les rues de Loctudy sont jonchées de déjections canines qui constituent un véritable problème d'hygiène sans parler du risque de glisser et de se faire mal. (...) Et pour une personne âgée comme moi, il commence à être dangereux de traverser les rues de Loctudy surtout par temps de pluie. Le manque de civisme de certains propriétaires les conduit à laisser leur chien faire ses besoins sur les plages de notre littoral. Sans compter le danger que représentent les chiens qui ne sont pas tenus en laisse et de l'image que nous laissons de nos plages aux estivants. (...) Je pense qu'il serait judicieux de réserver certains endroits pour permettre aux chiens de se soulager sans nuisance. Je compte sur vous, monsieur le maire, pour prendre des décisions en ce sens comme cela se fait déjà dans d'autres communes, et pour rappeler, partout où cela est nécessaire, l'interdiction de l'accès aux plages pour les chiens.*

Une fidèle lectrice de l'Estran

STAGES CRÊPES

du 2 au 30 avril



Comme en février lors de la Chandeleur, "Loctudy Art et Culture" vous propose des stages pour apprendre ou se perfectionner dans la réalisation de crêpes et de galettes, froment et blé noir, cuites sur bilig.

Ces stages seront assurés par la crêpière professionnelle Dominique Volant. (150 F la journée ou 120 F les 2 soirées)

Un concours avec une remise de diplôme clôturera ces stages lors de la soirée du 20 avril prochain.

Au programme également, la visite d'une cidrerie qui permettra comme chacun le sait d'y apprécier les plaisirs du palais avec une bonne bolée de cidre !...

THÉÂTRE COMIQUE

Dimanche 29 avril à 15 heures

1ère partie :

"Berc'h d'ar brilli"

Sketch en breton de Pierre Jakès Helias.

2ème partie :

"L'andouille du recteur"

Pièce en deux actes de Youenn Drezen présentée par la troupe "Strollad Yan an Aod" et les amis de la MAPA de Ti Gwenn de Plomelin.

CONNAISSANCE DU MONDE

Samedi 5 mai à 17 heures

AUSTRALIE - 5ème continent,

Film de Jean-Paul Gallier

CINEMA

Vendredi 11 mai

La cinémathèque de Bretagne vous propose une projection ayant pour thème "le monde rural"

"Le remembrement à Plozever" film documentaire de C. Veron et une rétrospective du commis de ferme d'hier aux salariés agricoles d'aujourd'hui.

VIDE-GRENIER

Jeudi 24 mai (de 9 h à 19 h)

On le sait depuis toujours... les greniers renferment des trésors inestimables !

Un bon coup de plumeau pour les dépoussiérer, une présentation soignée pour les mettre à l'honneur... Ce sera l'occasion pour l'amateur averti de venir découvrir la pièce rare qu'il recherche depuis des mois et pour les autres de venir apprécier les objets, bijoux et meubles anciens qui faisaient le bonheur de nos grands-mères et arrière-grands-mères...

Chiner, fouiner, marchander seront les maîtres mots de cette journée.

Aussi venez-y nombreux !

FEST-NOZ

Samedi 2 juin

Choses promises, choses dues... les Frères Morvan nous feront enfin l'honneur de leur présence pour notre Fest-Noz de juin. Ils viendront nous faire partager cet amour de la terre bretonne de nos ancêtres avec cette langue, ces mots, ces paroles, ces chants qui nous prennent le corps tout entier et nous entraînent au rythme de nos pas jusqu'aux dernières heures de la nuit.

Venez entrer en osmose totale avec ces ambassadeurs de la Bretagne que l'on aime ! Il faut les voir pour le croire...

Il y aura aussi bien sûr le groupe Kelenn dont la réputation n'est plus à faire car leur musique sonne chaque fin de semaine d'un bout à l'autre de notre belle région.

Et des sonneurs, accordéoniste et autres...

EXPOSITION

"AUX FRONTIÈRES DE L'HIMALAYA"

du 5 au 10 juin

Magie de l'Orient, toit du monde, route des Indes...
Fragments de rêves où se dessinent des moines tibétains, des femmes en sari sur le bord du Gange et des sourires d'enfants...

Des panneaux - de l'artisanat - 4 projections vidéo - des chants - de la musique traditionnelle et moderne de l'Inde, du Népal et du Tibet.

"Chaque pays, chaque lieu, raconte son histoire à travers son art et son artisanat.

Un rendez-vous exceptionnel à la salle «Loctudy Art et Culture» du 5 au 10 juin 2001.

Une journée festive sur le thème de l'Inde clôturera cette exposition le samedi 9 juin avec des danses indiennes présentées par l'association CHANDRAKALA.



«L'Estran an Aod Veo» n'est pas un journal polémique. Il ne sera jamais un journal polémique. Ceux qui lui consacrent du temps bénévolement ont un seul objectif : informer les habitants de Loctudy avec, certes, toutes leurs insuffisances, leur amateurisme aussi... mais ils le font avec la volonté d'expliquer les choses avec honnêteté. Elles ne sont pas faciles ? Et alors ! Justement, il faut le dire et aider ainsi les lecteurs à mieux comprendre. «L'Estran an Aod Veo» s'est tu volontairement depuis juin 2000 pour respecter une réserve avant les élections de mars 2001.

«L'Estran an Aod Veo» n'est pas un journal polémique. Sa force, c'est la foi qui anime ceux qui lui consacrent leur talent, élus ou non, pour élargir le débat, pour garder vivante la culture de notre commune, son histoire, pour regarder aussi loin devant, comme savent le faire les marins loctudytes.

L'expression de l'opposition trouve naturellement, ici, sa place. C'est le jeu de la démocratie et le débat d'idées est nécessaire. Mais les mots ont un sens, et lorsque les mots et l'argument deviennent excessifs, ils sont dérisoires !

En tous les cas, l'école, les jeunes et le social sont des axes prioritaires de l'action conduite depuis six ans et nous poursuivons dans ce sens. Ce sont deux femmes qui en sont chargées ? Et bien, c'est tant mieux !

Et chercher qui est de droite ou de gauche, voilà bien le genre de débat qui ne nous intéresse pas ! Seuls importent l'action conduite sur le terrain, concrètement, les réalisations et le travail au quotidien. Nous le faisons avec l'implication et le talent de nombreuses femmes dans toutes les commissions, avec tolérance et conviction. En revanche, Loctudy doit parler d'une voix cohérente à la Communauté de Communes pour progresser dans l'intérêt des loctudytes.

Quant à «l'arrogance et sectarisme», nous laissons aux lecteurs de «L'Estran an Aod Veo» le soin de juger eux-mêmes !

Jean Martel

Adjoint délégué à l'information et au cadre de vie



Mairie de Loctudy

Place des Anciens Combattants

29750 LOCTUDY

Tél. 02 98 87 40 02

www.villedeloctudy.com

www.loctudy.fr

Directeur de la publication :

Joël PIÉTÉ

Impression :

Imprimerie de l'Atlantique

ISSN 1283 5609.

Ont participé plus particulièrement à ce numéro :

R. Morvan, G. Jourden, M. A. Buannic, L. Le Dréau,

J. Mariel, M. Chaffron, M. le Roy, S. le Pape, J. Cariou, Y. Tépho,...

REVUE DE PRESSE

Loctudy

Ouest-France
20 janvier 2001

La démographie et l'urbanisme
en hausse sur la commune.

Ouest-France
05 janvier 2001

Week-end autour du patrimoine
maritime à Loctudy

Mobilisation pour deux
vieilles coques

Loctudy

Ouest-France
20 février 2001

Margodig à
Loctudy en mars

Ouest-France
21 février 2001

Le Damien-Florent a été baptisé

Loctudy : un hauteurier neuf
au port

Ouest-France
05 avril 2001

Loctudy

une ferme-école
à Kérazan

Loctudy

Ouest-France
06 avril 2001

le quai Laurent
prend forme

Naissances

05.06.2000 RAPHALEN Nolwenn
08.06.2000 GUILLAMET Lénaïck
10.06.2000 LE SELLIN Mathieu
14.06.2000 PAVEC Raphaël
19.06.2000 LE BIHAN Kassandra
07.07.2000 LE CALVEZ Chloé
21.07.2000 VEILLET Elliot
26.07.2000 MARTIN Amélie
27.07.2000 POT Emeline
29.07.2000 RONDEAU Robin
10.08.2000 TALHAS Rafael
22.08.2000 LE GALL Théo
28.08.2000 BUREAU Marvin
19.09.2000 BRUN Théophile

16.10.2000 DEROVOUT Pierre-Marie
14.11.2000 GUIZIOU Lucas
19.11.2000 de CALBIAC Bertille
20.11.2000 JOURDREN Armen
04.12.2000 LAURENT Camille
11.12.2000 PÉRON Nicolas
15.12.2000 LE BARS Bastien
28.12.2000 MAHMOUD Nathan
09.01.2001 ANDRE Julien
11.01.2001 LE DIRACH Alice
12.01.2001 PUIILLON Emilie
24.02.2001 JOURDREN Maëlig
10.03.2001 COPPOLA Louise

Mariages

10.06.2000 Patrick STRUILLOU et Isabelle CASTILLO
07.07.2000 Daniel BARGAIN et Catherine MARIN
07.07.2000 Thierry ACQUITTER et Lucile ROBIN
08.07.2000 Olivier GUILLET et Véronique DECLAIRIEUX
15.07.2000 Christophe RENOUVEL et Régine BRAULT
21.07.2000 Hippolyte GROLEAU
et Céline de PENFENTENYO de KERVEREGUEN
28.07.2000 Hervé SIRET et Servane BRIANT de LAUBRIERE
29.07.2000 Patrick WEISSENBERGER et Pascale DUCHAMP
05.08.2000 Jean-Yves HELOU et Sandrine POCHIC
05.08.2000 Bruno CALVEZ et Céline LARZUL
05.08.2000 Jérémy PAPE et Nolwenn RANNOU
12.08.2000 Gaël DUPUY et Aurélie LOZACH
19.08.2000 Gilles MARCHADOUR et Sylvie LE PEMP
26.08.2000 Serge CHÉNEDÉ et Hélène LALLICAN
26.08.2000 Fabrice POCHIC et Sylvie OLLIVIER
01.09.2000 Gilles BRIANT de LAUBRIERE et Aneta AZIS
01.09.2000 Régis BARLE et Liliane GILLMANN
02.09.2000 Jacques PICHAVANT et Jacqueline OUARNE
30.09.2000 Pierre LE GARS et Magalie VOLANT
07.10.2000 Peter VOIGT et Paule CALVEZ
14.10.2000 Sébastien LE BARS et Marine PICHAVANT
14.10.2000 Jean-Philippe LE MARC et Laure PREVET
18.11.2000 Simon CARDI et Perrine LAURENT
16.12.2000 Jean PENSEC et Marie Thérèse PELLETER
30.12.2000 Erwan LAES et Céline CHEVER
20.01.2001 Jean-Pierre HOFFMANN et Marie France NELIAS
03.02.2001 Paul PLOYE et Pascale FILIP

Décès

14.06.2000 Blanche BRUANDET veuve DEZOUCHES - 93 ans
25.06.2000 Paul MAUREL époux ANDRO - 76 ans
25.06.2000 Louis MARIEL époux NICOLAS - 90 ans
30.06.2000 Pauline LE PAPE veuve LE LAY - 87 ans
28.06.2000 Pierre GARREC veuf L'HENORET - 95 ans
22.07.2000 Lisette CHARLOT veuve DIVANACH - 89 ans
25.07.2000 Rémy GUICHAOUA veuf LE GUEN - 46 ans
28.07.2000 François FEUNTEUN veuf CORNIC - 81 ans
03.08.2000 Jean Louis LE BRETON époux CARIOU - 77 ans
06.08.2000 André KERVEVAN époux YVIN - 66 ans
07.08.2000 Bernadette LE DREAU - 82 ans
09.08.2000 Marie MORVAN veuve BAUDRY - 93 ans
15.08.2000 Henri ROPARS époux UGUEN - 68 ans
02.09.2000 Jean LEROUX - 89 ans
10.09.2000 Henriette KEROUREDAN épouse LE PLUART - 88 ans
07.09.2000 Jeannine CAILLARD épouse DUFOUR - 68 ans
18.09.2000 Anne-Marie LE PAPE veuve CHARLOT - 93 ans
21.09.2000 Jean PLOUHINEC - 61 ans
28.09.2000 André LE LAY époux LE FLOCH - 69 ans
02.10.2000 Germaine LAGADIC veuve FIRMIN - 71 ans
02.10.2000 Christiane LANG épouse PLAS - 63 ans
06.10.2000 Félicie CREDOU veuve LE BERRE - 88 ans
09.10.2000 Maria LE FOC'H - 89 ans
15.10.2000 Pierre HENTIC époux GOUZIEN - 73 ans
20.10.2000 Yvonne KERVEVAN épouse LE PAPE - 58 ans
20.10.2000 Gabrielle MARECHAL veuve DENIC - 87 ans
29.10.2000 Claire DEBESSE épouse PRIVAT - 86 ans
30.10.2000 Marie Félicie LE LAY - 89 ans
17.11.2000 Célestin LE LAY - 63 ans
03.12.2000 Isabelle LE ROUX veuve BALOUIN - 85 ans
13.12.2000 André TRIPON époux FOLGOAS - 65 ans
14.12.2000 Nicolas FIRMIN époux CALAMUS - 77 ans
15.12.2000 Jean Michel THOMAS - 80 ans
16.12.2000 Léonie LARNICOL veuve GUIZIOU - 87 ans
25.12.2000 Armen JOURDREN - 1 mois
07.01.2001 Alexis CARIOU époux AUTRET - 76 ans
12.01.2001 Marcel LOUSSOUARN - 73 ans
16.01.2001 Christian DANIEL époux LARNICOL - 47 ans
18.01.2001 Yvon GOASCOZ époux STEPHAN - 77 ans
20.01.2001 Marc CHEVALIER - 60 ans
20.01.2001 Michel COSQUER veuf SINOU - 92 ans
05.02.2001 Germaine LE COANT veuve ANDRO - 89 ans
19.02.2001 Alice GLOAGUEN veuve MORVAN - 78 ans
20.02.2001 Madeleine LE BORGNE veuve PELLEN - 95 ans
03.03.2001 Edouard DAUZET époux ROCHE - 78 ans
03.03.2001 Jean PERON époux GOASCOZ - 87 ans
09.03.2001 Jacques GLOAGUEN époux COCHOU - 82 ans
12.03.2001 Rosalie POCHIC épouse LE ROUX - 83 ans
16.03.2001 Noël JEGOU époux LE GUIRRIEC - 91 ans
15.03.2001 Anna KERVISON épouse QUÉMÉNER - 81 ans
19.03.2001 Anne-Marie COIC veuve BIGER - 92 ans
22.03.2001 Marie Tudyne MARIEL veuve LARNICOL - 94 ans

LES MULETS...



ON A DÉCAPITÉ "LES PERDRIX!"

**Loc
tudy**
ar mor

